



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG
Numéro du produit	65129
UFI	UFI: Y661-K03Y-A002-8TM6

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Biocatalyseur Industrie Agro-Alimentaire Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
--------------------------	--

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	65129

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Resp. Sens. 1 - H334
Dangers pour l'environnement	Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
<b>UFI</b>	UFI: Y661-K03Y-A002-8TM6
<b>Contient</b>	Enzyme Protein

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.  
perturbateur endocrinien Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>Enzyme Protein</b>		<b>2.5 - &lt; 5%</b>
Numéro CAS: 9001-62-1	Numéro CE: 232-619-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972939-13-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) : DL <sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Orale,		
<b>Classification</b> Resp. Sens. 1 - H334		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

<b>Commentaires sur la composition</b>	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.
--	---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux. Essoufflement. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Les effets peuvent être retardés.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation. Tractus gastro-intestinal

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

**Contact cutané** Peut être légèrement irritant pour la peau.

**Contact oculaire** Peut être légèrement irritant pour les yeux.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes. Les effets peuvent être retardés.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers particuliers** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Contenir et collecter les eaux d'extinction. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Eviter la formation de brouillards.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Ne pas laisser sécher. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Eviter la formation de brouillards. Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. Ne pas laisser sécher.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Le produit peut être transporté à température ambiante. Après la livraison, le produit doit être stocké comme recommandé. Stocker à des températures comprises entre 0°C et 25°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Enzyme Protein (CAS: 9001-62-1)

DMEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 60 ng/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

**Mesures d'hygiène** Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules, type P3. EN 136/140/141/145/143/149 S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	> 100°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.16
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

#### 9.2. Autres informations

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

Autres informations Non disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage prescrites.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Eviter la formation de brouillards.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun connu.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Pas d'information disponible.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut être légèrement irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

#### Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Toxicocinétique** perturbateur endocrinien Pas d'information disponible.

**Inhalation** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Essoufflement. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Toux. Les effets peuvent être retardés.

**Ingestion** Peut provoquer une irritation.

**Contact cutané** Peut être légèrement irritant pour la peau.

**Contact oculaire** Peut être légèrement irritant pour les yeux.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### Enzyme Protein

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Orale, OECD 401

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Non irritant. OECD 404

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant. OECD 405

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Sensibilisant.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

**Toxicocinétique** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aucune information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### Enzyme Protein

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: >68,3 mg/l, Poissons OECD 203
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: >37,4 mg/l, Daphnia magna OECD 202
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: >18 mg/l, Algues OECD 201

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### Enzyme Protein

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable. OECD 301

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### Enzyme Protein

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Pow: < 0

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** perturbateur endocrinien Aucune information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### Enzyme Protein

**Autres effets néfastes** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

<b>Information générale</b>	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>Général</b>	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
----------------	--

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
---	-----------------

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Législation UE</b>	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
<b>Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)</b>	Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

#### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

#### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

#### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Resp. Sens. 1 - H334: Méthode par le calcul.

## EVERSA TRANSFORM 2.0 HS FG

<b>Commentaires sur la révision</b>	C'est la première version.
<b>Date de révision</b>	16/02/2023
<b>Numéro de version</b>	1.000
<b>Numéro de FDS</b>	65129
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>Signature</b>	J Spenceley

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.



**Scénario d'exposition**  
**Non-proteolytic enzyme: Formulation or re-packing**

**Identité du scénario d'exposition**

<b>Nom du produit</b>	Lipase
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119972939-13-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	9001-62-1
<b>Numéro CE</b>	232-619-9
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

**1. Titre du scénario d'exposition**

<b>Titre principal</b>	Non-proteolytic enzyme: Formulation or re-packing
<b>Portée du processus</b>	préparation de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage et activités des laboratoires associés
<b>Catégories de produit chimique [PC]:</b>	PC21 Substances chimiques de laboratoire PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Secteur principal</b>	SU3 Utilisations industrielles
<b>Secteur d'utilisation</b>	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<b><u>Environnement</u></b>	
<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]</b>	ERC2 Formulation dans un mélange
<b><u>Salarié</u></b>	

## Non-proteolytic enzyme: Formulation or re-packing

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Contrôle de l'exposition environnementale

<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]</b>	ERC2 Formulation dans un mélange
---	----------------------------------

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Solide, faible empoussièrément , ou: Liquide
-------------	--

<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 15 %.
--	---

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 1 tonnes  
Montant annuel par site 10 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans  
Libération continue.

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m <sup>3</sup> /jour
-----------------	--

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Efficacité de séparation (total): 99.99%</p>
---	--

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

<b>Traitement des déchets</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

## Non-proteolytic enzyme: Formulation or re-packing

<b>État</b>	Solide, faible empoussièremement , ou: Liquide
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 15 %. Concentration de la substance dans le produit: 0.5%

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 12heures

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Environnement</b>	Intérieur
<b>Temperature</b>	activités à température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	<p>Filtre à particule très efficace (HEPA) prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire manipuler sous extracteur de fumée ou ventilation.</p>
---	--

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

<b>Mesures d'organisation</b>	<p>On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.</p> <p>Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.</p>
-------------------------------	---

### Mesures de management du risque

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés.

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

à filtre à particules (FAP): P3.

<b>Information supplémentaire</b>	Éviter les projections.
-----------------------------------	-------------------------

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Solide, faible empoussièremement , ou: Liquide
-------------	--

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]</b>	ERC2 Formulation dans un mélange
<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Rejet dans l'environnement</b>	<p>Eau: 20 kg/jour</p> <p>Air: 0 kg/jour</p> <p>terre: 0 kg/jour</p>

## Non-proteolytic enzyme: Formulation or re-packing

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.00026 mg/l, PNEC 0.0052 mg/l, RCR 0.05  
 eau de mer: Exposition 0.000026 mg/l, PNEC 0.00052 mg/l, RCR 0.05  
 STP: Exposition 0.001 mg/l, PNEC 65 mg/l, RCR 0.01

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**Exposition**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
 PROC5 Mélange dans des processus par lots  
 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 20 ng/m<sup>3</sup>, DNEL 60 ng/m<sup>3</sup>, RCR 0.33  
 PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 10 ng/m<sup>3</sup>, DNEL 60 ng/m<sup>3</sup>, RCR 0.17  
 PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
 PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 6 ng/m<sup>3</sup>, DNEL 60 ng/m<sup>3</sup>, RCR 0.1  
 PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation  
 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 30 ng/m<sup>3</sup>, DNEL 60 ng/m<sup>3</sup>, RCR 0.5  
 Salarié - dermique Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.



**Scénario d'exposition**  
**Non-proteolytic enzyme: Industrial processing aid (including Cleaning in Place)**

**Identité du scénario d'exposition**

Nom du produit	Lipase
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119972939-13-XXXX
Numéro CAS	9001-62-1
Numéro CE	232-619-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

**1. Titre du scénario d'exposition**

Titre principal	Non-proteolytic enzyme: Industrial processing aid (including Cleaning in Place)
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU2b Industries offshore SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées SU24 Recherche scientifique et développement

**Environnement**

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
--	---

**Salarié**

## Non-proteolytic enzyme: Industrial processing aid (including Cleaning in Place)

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

**État** Solide, faible empoussièrément , ou: Liquide

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 15 %.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.5 tonnes  
Montant annuel par site 10 tonnes

#### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans  
Libération continue.

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

**Dilution** Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour

#### Mesures de management du risque

**Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** Station d'épuration STP municipale

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Efficacité de séparation (total): 99.99%

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

**État** Solide, faible empoussièrément , ou: Liquide

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 15 %.  
Concentration de la substance dans le produit: 0.5%  
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles Concentration maximale après dilution: 0.0065 %

## Non-proteolytic enzyme: Industrial processing aid (including Cleaning in Place)

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 12heures

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

<b>Environnement</b>	Intérieur
<b>Temperature</b>	activités à température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation</b>	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	<p>Filtre à particule très efficace (HEPA) prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire manipuler sous extracteur de fumée ou ventilation.</p>
---	--

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

<b>Mesures d'organisation</b>	<p>On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.</p> <p>Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.</p>
-------------------------------	---

### Mesures de management du risque

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés.

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. à filtre à particules (FAP): P3.

<b>Information supplémentaire</b>	Éviter les projections.
-----------------------------------	-------------------------

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	Solide, faible empoussièrément , ou: Liquide
-------------	--

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Rejet dans l'environnement</b>	<p>Eau: 250 kg/jour</p> <p>Air: 0 kg/jour</p> <p>terre: 0 kg/jour</p>
<b>exposition environnementale</b>	<p>eau douce: Exposition 0.00026 mg/l, PNEC 0.0052 mg/l, RCR 0.05</p> <p>eau de mer: Exposition 0.000026 mg/l, PNEC 0.00052 mg/l, RCR 0.05</p> <p>STP: Exposition 0.001 mg/l, PNEC 65 mg/l, RCR 0.01</p>

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
-----------------------------	-----------------------------

## Non-proteolytic enzyme: Industrial processing aid (including Cleaning in Place)

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC5 Mélange dans des processus par lots  
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage  
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 20 ng/m<sup>3</sup>, DNEL 60 ng/m<sup>3</sup>, RCR 0.33  
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 10 ng/m<sup>3</sup>, DNEL 60 ng/m<sup>3</sup>, RCR 0.17  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 6 ng/m<sup>3</sup>, DNEL 60 ng/m<sup>3</sup>, RCR 0.1  
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 40 ng/m<sup>3</sup>, DNEL 60 ng/m<sup>3</sup>, RCR 0.5  
Salarié - dermique Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.